

Commune de VILLAROGGER

Village de la Savine

REPRISE DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES
ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DE SERVITUDE
DE RESEAUX PUBLICS SUR FONDS PRIVES**

7. Délibérations

Département : SAVOIE

COMMUNE DE VILLAROGER
Séance du LUNDI 6 DECEMBRE 2021 à 18H00

Délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2021 No 2021/166

DATE DE LA CONVOCATION	:	1^{er} décembre 2021
DATE D’AFFICHAGE	:	1^{er} décembre 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	11
NOMBRE DE CONSEILLER PRESENTS	:	9
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR	:	1
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS N’AYANT PAS DONNE POUVOIR	:	1

L’an deux mille vingt-et-un et le six décembre à 18H00, le Conseil municipal de la Commune de VILLAROGER, dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, maire

PRÉSENTS :

VIVET-GROS Alexis, CREY Marlène , adjoints
BOULANGEAT Mégane, CHARDON Maurice, DI-SALVO Nadine, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Mireille,
LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jérôme CERISE a donné procuration à M. Maurice CHARDON

ABSENT :

COGEZ Frédéric

En conformité avec l’article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Monsieur Maurice CHARDON** a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de l’Assemblée

**2021/166 Hameau de La Savine Reprise des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs
Conventions d’autorisation de travaux et servitude**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches engagées pour la reprise des réseaux humides et l’enfouissement des réseaux secs sur le hameau de la Savine.

Il précise que les réseaux seront implantés un maximum dans le domaine public mais qu’il impacte néanmoins plusieurs propriétés privées et qu’il y a donc lieu en conséquence de solliciter des propriétaires privés, l’autorisation pour la réalisation des travaux et pour l’institution d’une servitude de passage pour ces réseaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil les conventions valant autorisation de travaux et servitude établies conformément à la réglementation en vigueur et notamment du Nouveau Code Rural (articles L.152-1 et R. 152-1) de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l’exécution des travaux publics qui seront proposées à tous les propriétaires concernés tels que figurés sur le plan projet du bureau d’étude.

Ces servitudes seront, après travaux et récolement final, publiées au service de publicité foncière compétent pour les rendre opposables aux tiers et notamment lors de mutations de droits de propriété des parcelles grevées. Ces régularisations pourront intervenir par actes authentiques en la forme administrative reçus par M le Maire.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité de recourir à des autorisations de travaux et à l'institution de servitudes consécutives sur les propriétés privées impactées par le projet de reprise des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs sur le hameau de la Savine ;
- Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune dans les conventions à intervenir et à les signer ;
- Autorise Monsieur le Maire à recevoir l'acte d'institution de servitude à intervenir en la forme administrative et à signer toutes les pièces consécutives ;
- Autorise M. Alexis VIVET-GROS en sa qualité d'adjoint à représenter la commune en tant que bénéficiaire de la servitude et à signer toutes les pièces consécutives.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire
Alain EMPRIN



Département : SAVOIE

COMMUNE DE VILLAROGER
Séance du MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 à 18H00

Délibération du Conseil municipal du 7 DECEMBRE 2022 No 2022/151

DATE DE LA CONVOCATION	:	2 Décembre 2022
DATE D’AFFICHAGE	:	2 Décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	11
NOMBRE DE CONSEILLER PRESENTS	:	10
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR	:	1
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS N’AYANT PAS DONNE POUVOIR	:	0

L’an deux mille vingt-deux et le sept décembre à 18H00, le Conseil municipal de la Commune de VILLAROGER, dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, maire

PRÉSENTS :

VIVET-GROS Alexis, CERISE Jérôme, CREY Marlène, adjoints
BOULANGEAT Mégane, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : 0

ABSENTS : COGEZ Frédéric

En conformité avec l’article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Madame Nadine LIMBARINU** a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de l’Assemblée

2022/151 Reprise des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs sur le hameau de La Savine

DELIBERATION DECIDANT DE SOLLICITER DE M LE PREFET L’OUVERTURE D’UNE ENQUETE DE SERVITUDES D’UTILITE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches engagées pour le reprise des réseaux humides et l’enfouissement des réseaux secs sur le hameau de la Savine.

Il précise :

- que conformément à sa délibération n° 2021/166 du 06/12/2021 les négociations amiables ont été engagées avec les propriétaires de toutes les parcelles privées impactées
- qu’un grand nombre de ces propriétaires a fait part de son accord sur la réalisation des travaux et l’institution de la servitude consécutive
- que des travaux ainsi autorisés, ont d’ores et déjà pu être réalisés et donneront lieu à la publication prochaine des servitudes amiables consenties au service de la publicité foncière compétent
- qu’une douzaine de propriétaires n’ont pas accepté la réalisation des travaux et l’institution de la servitude et qu’il y a donc lieu en conséquence de solliciter du

Préfet l'engagement d'une procédure d'institution de servitudes d'Utilité Publique au titre du Code Rural pour les réseaux humides et du Code de l'Énergie pour les réseaux secs associée à une procédure, le cas échéant et le moment venu, à une procédure d'occupation temporaire au titre de la Loi 29 décembre 1982 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les pièces du dossier d'enquête qui sera soumis à l'approbation du Préfet lequel comportera :

- la notice explicative intégrant notamment les caractéristiques des servitudes sollicitées et le chiffrage de l'opération
- la plan de situation
- le plan parcellaire de servitude
- les plans des ouvrages (projetés et récolement des parties réalisées)
- l'état parcellaire des propriétés impactées

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- Confirme la nécessité de poursuivre les démarches visant à la reprise des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs sur le hameau de la Savine dans le prolongement de la campagne de négociations amiables engagée au préalable par la commune
 - Décide d'engager la procédure de constitution de servitudes d'utilité publique prévue par le Code Rural et le Code de l'énergie
 - Approuve à cet effet le dossier tel qu'il lui a été présenté par M le Maire et notamment : le plan de servitude, l'état parcellaire et le chiffrage projeté de l'opération
 - Sollicite Monsieur le Préfet de la Savoie afin de prescrire une enquête parcellaire en vue de l'institution de servitudes de réseaux au titre du Code Rural et du Code de l'énergie pour toutes les parcelles concernées pour lesquelles un accord n'aurait pas été consenti par les propriétaires ;
 - Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune dans la procédure à intervenir et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision ;
 - Dit que les crédits pour mener à terme cette opération sont inscrits au budget de la commune
- Ainsi fait et délibéré

Le maire
Alain EMPRIN



Département : SAVOIE

COMMUNE DE VILLAROGER
Séance du mercredi 22 janvier 2025 à 18H

Délibération du Conseil Municipal N° 2025/08

DATE DE LA CONVOCATION	: 17 janvier 2025
DATE D’AFFICHAGE	: 17 janvier 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	: 10
NOMBRE DE CONSEILLER PRESENTS	: 8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	
AYANT DONNE POUVOIR	: 0
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	: 2

L’an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux janvier à 18H, le Conseil municipal de la Commune de VILLAROGER, dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire

PRÉSENTS :

EMPRIN Alain, Maire

VIVET-GROS Alexis, CERISE Jérôme, CREY Marlène, Adjoints

LIMBARINU Nadine, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, MARMOTTAN Lionel

ABSENTS : BOULANGEAT Mégane, COGEZ Frédéric

En conformité avec l’article L2121-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur Jean-Christophe Dubos a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de l’assemblée délibérante.

Servitude d’utilité publique – Travaux réseaux à La Savine

Dans le cadre des travaux de création, réfection et enfouissement des réseaux à La Savine, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au transfert de la compétence eau/assainissement à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise l’enquête publique relative à la Servitude d’Utilité Publique devra être scindée en deux.

Une enquête pour la partie eau/assainissement avec la CCHT

Une enquête pour les autres réseaux (pluviales, réseaux secs) avec la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité

- ACCEPTE le fait que deux enquêtes soient nécessaires

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,

Alain EMPRIN



